

ORDRE DU JOUR

**POUR LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
QUI AURA LIEU LE JEUDI 28 JUIN 2001
DANS LA SALLE DU CONSEIL, 19 H 30**

1. Appel nominal
2. Déclarations d'intérêt pécuniaire

AUDIENCES PUBLIQUES

{AUCUNE}

DÉLÉGATIONS

3. Programmes et services offerts par le Collège Boréal.
(À TITRE D'INFORMATION)

- Gisèle Chrétien, présidente

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

PARTIE I – ORDRE DU JOUR DES RÉOLUTIONS

**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE pour les articles
C-1 à C-23 de l'ordre du jour des résolutions)**

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions, et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions, on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

PARTIE I – ORDRE DU JOUR DES RÉOLUTIONS (suite)

PROCÈS-VERBAL

Seuls les changements se rapportant à des erreurs ou à des omissions d'une réunion précédente pourront être effectués lors de l'adoption du procès-verbal. Tout autre commentaire sera irrecevable.

- C-1 Rapport n° 11, Procès-verbal de la réunion du 2001-06-14 du Conseil municipal.
- C-2 Rapport n°. 10, Procès-verbal de la réunion du 2001-06-26 de l'Assemblée plénière - Planification.
- C-3 Rapport du Comité de dépouillement des soumissions, Procès-verbal du 2001-06-19.
- C-4 Rapport du Comité de dépouillement des soumissions, Procès-verbal du 2001-06-20.
- C-5 Rapport de la Commission de Conservation du District du Nickel, Procès-verbal du 2001-06-07.

(RÉSOLUTIONS PRÉPARÉES – PROCÈS-VERBAUX REÇUS)

SOUMISSIONS

- C-6 Contrat 2001-25 : Revalorisation de la rue Hawthorne – des rues Hildegard à Auger et Attlee à Lynwood.
- C-7 Contrat 2001-28 : Resurfaçage d'asphalte – Divers endroits.
- C-8 Contrat 2001-30 : Scellement caoutchouté à chaud de fissures – Divers endroits.
- C-9 Contrat 2001-41 : Couche finale de recouvrement de décharge, Onaping Falls
- C-10 Contrat 2001-48 : Dispositif de transport des boues, pour station d'épuration des eaux d'égout

RAPPORTS DE GESTION COURANTS- (RÉSOLUTIONS PRÉPARÉES)

- C-11 Contrat 2001-54: Aménagement du chemin du lac Ramsey
- C-12 Nomination de citoyens au comité consultatif sur les cimetières.
Reporté de la réunion du 2001-06-14 du Conseil municipal.
- C-13 Accord de construction : Comité sur le patrimoine minier, parc Bell.
- C-14 Demande de dispense en ce qui concerne le règlement contre le bruit : réception de noces de Brian Smith, Camp ukrainien, Lac Richard.
- C-15 Permis pour occasion spéciale et demande de dispense en ce qui concerne le règlement contre le bruit : Jason Callingham et Michelle Zander, camp ukrainien, Lac Richard.
- C-16 Permis pour occasion spéciale et demande de dispense en ce qui concerne le règlement contre le bruit : Chevaliers de Colomb, Conseil 5005.

- C-17 Demande de prolongation d'un permis d'alcool et dispense en ce qui concerne le règlement contre le bruit : Collège Cambrian.
- C-18 Festival/Championnat canadien de yachting.
Demande d'autorisation en vue de prolonger les heures d'ouverture du parc du Lac Whitewater, de 23 h à 1h, le samedi 25 août 2001, pour le 10^e festival/championnat canadien de yachting.
- C-19 Tournoi de volleyball de l'Université Laurentienne à la plage Moonlight.

Le service d'administration des sports de l'Université Laurentienne demande une dispense en ce qui concerne le règlement, en vue d'obtenir un permis pour occasion spéciale, pour le tournoi de volleyball, collecte de fonds, qui aura lieu à la plage Moonlight, le samedi 11 août 2001.
- C-20 Dystrophie musculaire : 7^e foire annuelle sur la dystrophie musculaire.

L'Association canadienne de la dystrophie musculaire demande l'approbation de sa foire qui aura lieu à l'Amphithéâtre, du 24 au 26 août, 2001. On demande un prolongement des heures d'ouverture du parc.
- C-21 Approbation d'un tirage du Fonds de réserve des bibliothèques pour le relogement de la succursale de Whitefish.
- C-22 Permis pour occasion spéciale : les Scouts du Canada, 27^e St-Dominique pour leur collecte de fonds annuelle.
- C-23 Le marché des fermiers.
- C-24 Achat de l'école St-Jean.

(RÉSOLUTIONS PRÉPARÉES)

RÈGLEMENTS

- | | | |
|-----------|---|---|
| 2001-161A | 3 | POUR CONFIRMER LES PROCÉDURES DU CONSEIL À L'OCCASION DE SON ASSEMBLÉE DU 28 JUIN 2001 |
| 2001-162A | 3 | POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-34A, ÉTANT UN RÈGLEMENT POUR NOMMER DES FONCTIONNAIRES

(Ce règlement ajoute deux agents d'exécution de la loi aux fins d'application des règlements pour refléter les récentes nominations de personnel.) |

PARTIE I – ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

2001-163A 3 POUR AUTORISER UN ACCORD AVEC LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY.

(Ce règlement autorise un accord initial avec la nouvelle société pour répondre aux besoins tels que l'allocation d'espace, la dotation de personnel, la prestation de services juridiques et de comptabilité)

2001-164A 3 POUR AUTORISER L'ACHAT DE L'ÉCOLE ST-JEAN, RUE BANCROFT, APPARTENANT AU CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Résolution du Conseil 2001-299

(Ce règlement autorise l'achat de l'ancienne école St-Jean du Conseil, au prix de 100 000 \$, ayant fait l'objet d'une entente. En vertu de la loi, le Conseil est tenu de vendre la propriété à la valeur marchande.)

2001-165A 3 POUR AUTORISER L'AVOCAT MUNICIPAL À AGIR AU NOM DE CERTAINES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY

(Ce règlement autorise l'avocat municipal et le personnel du Service juridique à agir au nom de certaines sociétés de développement de la Ville du Grand Sudbury; la Loi sur la société du barreau l'exige. Les sociétés elles-mêmes doivent également adopter des résolutions semblables. Les sociétés touchées sont les suivantes :

La société de développement communautaire de la Ville du Grand Sudbury
La société de développement communautaire de Sudbury
La société de développement communautaire de l'aéroport de Sudbury
Le Conseil des bibliothèques publiques du Grand Sudbury
La société de développement communautaire de Valley East
L'Association des terrains de jeux de Valley East
La société de logement du Grand Sudbury.

PARTIE I – ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

2001-166A 3 POUR AUTORISER UNE ENTENTE DE PROLONGATION ENTRE LA VILLE DU GRAND SUDBURY ET LES CHENILS WENRICK ET BERCLAIR, AINSI QUE LA CLINIQUE VÉTÉRINAIRE WALDEN

Résolution du Conseil 2001-333

2001-167T 3 POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-1, ÉTANT UN RÈGLEMENT POUR RÉGLEMENTER LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR DES RUES DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY

(Ce règlement actualise le règlement sur la circulation et le stationnement en modifiant les références à Red Deer Lake dans le canton de Cleland. Il ajoute aussi la rue Marcus à diverses annexes, met à jour les références aux chemins Barry Downe et Dill Lake Road, ainsi qu'à la rue Brenda. Il ajoute en plus trois modifications techniques se rapportant aux places de stationnement pour personnes handicapées et à l'introduction de jetons dans des parcomètres.)

2001-168 3 POUR ACCORDER UNE SUBVENTION À L'HÔPITAL RÉGIONAL DE SUDBURY REGIONAL HOSPITAL

Résolution du Conseil 2001-305

2001-169Z 3 POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-300, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE ONAPING FALLS ET L'ANCIENNE VILLE DE VALLEY EAST

(Ce règlement modifie le zonage de la propriété en question pour lui attribuer la désignation de «terre agricole spéciale classée» en vue d'ajouter une carrière de désignation «B», située dans la partie arrière du site, aux fins d'utilisation autorisée. Dans le cas d'une carrière de désignation «B», l'extraction de granulats se limite à 20 000 tonnes par année. La carrière doit se trouver à au moins 2 000 pieds en retrait de la rue Gravel et ne peut être utilisée pour le concassage ou de criblage. Rheel Rivest, 1408, rue Gravel, Hanmer.)

PARTIE I – ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

- 2001-170T 3 POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-85, ÉTANT UN RÈGLEMENT POUR NOMMER DES AGENTS MUNICIPAUX D'EXÉCUTION DE LA LOI AUX FINS D'APPLICATION DES ARTICLES DU RÈGLEMENT 2001-1 PORTANT SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE.
- (Ce règlement met à jour la liste des agents d'organisation de stationnement.)
- 2001-171S 3 POUR ÉTABLIR UN PROGRAMME DE SUBVENTION PRIVÉ POUR LE POMPAGE DES FOSSES SEPTIQUES DANS LES RÉGIONS DÉPOURVUES DE RÉSEAU D'ÉGOUTS, DANS LA VILLE DU GRAND SUDBURY
- (Tel que demandé par le Conseil, lors de la séance du budget, ce règlement prolonge, jusqu'à la fin de cette année, le programme de subvention pour l'ancienne municipalité régionale.)
- 2001-172 3 POUR AUTORISER UN ACCORD AVEC LE COMITÉ DU PATRIMOINE MINIER EN VUE DE CONSTRUCTION DANS LE PARC BELL.
- Rapport du directeur général des Travaux publics, daté du 2001-06-20.
- 2001-173 3 POUR AUTORISER DES ENTENTES CONCERNANT UN TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET UN ACCÈS PIÉTONNIER PUBLIC
- Assemblée plénière - Planification 2001-06-26
- 2001-174 3 POUR AUTORISER LA VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE 26975 À BERNAL HOLDING (SUDBURY) LTD.
- (En mars de cette année, le Conseil a déclaré cette propriété excédentaire et a autorisé sa vente.)
- Assemblée plénière - Planification 2001-06-26

PARTIE I – ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

2001-175 3 POUR ADOPTER LES BUDGETS DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE 2001 ET POUR DÉTERMINER LES TAUX D'IMPÔT À PERCEVOIR AUX FINS MUNICIPALES

(Ce règlement et les quatre règlements suivants sont issus de la réunion spéciale sur le budget ayant précédé la réunion du Conseil. Ces règlements peuvent être ou ne pas être requis, selon la décision qui sera prise lors de cette réunion.)

2001-176 3 POUR PERCEVOIR UNE SÛRETÉ PERSONNELLE SPÉCIALE DANS LA ZONE D'AMÉLIORATION DES AFFAIRES DU CENTRE-VILLE ÉVALUÉE À DES FINS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES.

2001-177 3 POUR PERCEVOIR UNE SÛRETÉ PERSONNELLE SPÉCIALE DANS LA ZONE D'AMÉLIORATION DES AFFAIRES DU MOULIN À FLEUR ÉVALUÉE À DES FINS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES

2001-178 3 POUR METTRE SUR PIED LE PROJET DE LOI 140 POUR L'AN 2001 POUR LES DÉSIGNATIONS DE PROPRIÉTÉS COMMERCIALES, INDUSTRIELLES ET RÉSIDENTIELLES MULTIPLES.

2001-179 3 POUR DÉTERMINER LA DATE DE DIMINUTION GRADUELLE DES TAXES DE 2001 ET POUR ÉTABLIR LES POURCENTAGES DE LA QUOTE-PART APPROPRIÉS.

2001-180A 3 POUR AUTORISER UNE ENTENTE AVEC LE SUDBURY METRO CENTRE POUR LE REMBOURSEMENT DE CERTAINS FONDS.

2001-181T 3 POUR FERMER TEMPORAIREMENT À LA CIRCULATION AUTOMOBILE LA RUE MINTO, DANS L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY, ENTRE LES RUES LARCH ET BRADY, EN VUE DU JAY COCHRANE SKYWALK

Rapport du Directeur général des Services corporatifs daté du 2001-06-20.

CORRESPONDANCE À TITRE D'INFORMATION UNIQUEMENT

- C-25 Services publics du Grand Sudbury, remboursement des intérêts et billet à ordre.
(À TITRE D'INFORMATION)
- C-26 Gestion des déchets : Le secteur commercial.
(À TITRE D'INFORMATION)

PARTIE II – ORDRE DU JOUR RÉGULIER

QUESTIONS RENVOYÉES ET QUESTIONS REPORTÉES

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES

- R-1 Le projet «La station»
Reportée de la réunion du 2001-06-14 du Conseil municipal.
- R-2 Plan de réinvestissement Prestation nationale pour enfants 2001
(RÉSOLUTIONS PRÉPARÉES)

MOTIONS

- R-3 **Présentée par le conseiller Petryna :**

Lettre datée du 1^{er} juin 2001, du conseiller Petryna en ce qui concerne une motion visant à établir une affiliation avec une ville sœur, pour la Ville du Grand Sudbury.

Reportée de la réunion du 2001-06-14 du Conseil municipal.

ATTENDU QUE les citoyens de la Ville du Grand Sudbury souhaitent en apprendre davantage au sujet des gens qui habitent les autres villes du monde, en plus de mettre en valeur la communication et la compréhension dans une optique internationale;

ET ATTENDU QUE, les citoyens de la Ville du Grand Sudbury désirent participer aux échanges culturels, éducatifs, économiques et gouvernementaux afin d'accroître leurs connaissances de la diversité dans le monde et au sein de leur collectivité;

ET ATTENDU QU'il est recommandé de donner aux citoyens de la Ville du Grand Sudbury l'occasion de collaborer à un projet communautaire de portée internationale et d'en tirer profit;

ET ATTENDU QU'il est recommandé d'encourager le commerce et le tourisme de nature internationale entre la Ville du Grand Sudbury et les autres villes du monde;

ET ATTENDU QUE l'on devrait sélectionner judicieusement des affiliations de villes sœurs pour assurer des relations fructueuses et mutuellement avantageuses;

PAR CONSÉQUENT, LA VILLE DU GRAND SUDBURY CONCLUT CE QUI SUIT :

Article 1. La Ville du Grand Sudbury recherche des relations internationales qui contribueront à améliorer la compréhension de ses citoyens à l'égard des autres cultures, et établit à cette fin, par la présente, les critères suivants quant à la sélection d'une ville sœur, ainsi que des lignes directrices en ce qui concerne la conduite du programme de villes sœurs.

1. **DÉCLARATION DES OBJECTIFS**

La Ville appuiera et encouragera l'établissement d'affiliations avec des villes sœurs, dans l'optique des objectifs visant ce qui suit :

- A. Accroître la sensibilisation à l'égard de la diversité culturelle;
- B. Accroître les occasions d'enrichissement sur les plans éducatif, culturel et social pour les citoyens;
- C. Rehausser le bien-être économique des citoyens en créant des occasions de commerce et de tourisme; et
- D. Échanger en matière d'expertises en vue de résoudre les problèmes municipaux.

2. **CRITÈRES DE SÉLECTION**

Pour que les objectifs définis précédemment puissent être atteints, on envisagera des affiliations avec au plus quatre villes sœurs qui présenteront les caractéristiques suivantes:

- A. Un appui solide de la part de la collectivité en faveur de liens avec une ville sœur, y compris l'existence d'une organisation capable de travailler étroitement avec la Ville;
- B. Similitudes avec la Ville du Grand Sudbury, en ce qui concerne la taille, les aspects géographiques ou démographiques, l'évolution historique ou la proximité d'un grand centre urbain;

PARTIE II – ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

MOTIONS (suite)

R-5 Présentée par le conseiller Petryna (suite)

- C. Un système d'enseignement bien établi ou la preuve d'un engagement à répondre aux besoins de ses citoyens dans le domaine;
- D. Des préoccupations d'ordre humanitaire que partagent les gens de la Ville du Grand Sudbury, pour la santé et le bien-être de tous les individus et de toutes les familles;
- E. Un intérêt face à l'échange de points de vue et de renseignements sur des questions relatives à la gestion des affaires publiques et à la participation des citoyens au gouvernement;
- F. Un intérêt face à l'établissement de liens dans la Ville du Grand Sudbury sur les plans économique et commercial; et
- G. Un climat politique national conforme aux intérêts et aux valeurs de la société canadienne.

3. LIGNES DIRECTRICES POUR LA CONDUITE DU PROGRAMME :

Afin d'assurer que le Programme de villes sœurs de la Ville du Grand Sudbury soit mené de façon à tenir compte des intérêts du public, conformément aux lois de la province de l'Ontario de même qu'aux règlements et aux politiques de la Ville du Grand Sudbury, les lignes directrices suivantes sont établies dans la présente :

- A. Par le truchement de son programme de villes sœurs, la Ville du Grand Sudbury réalise un objectif fondamental dans l'optique d'un gouvernement, qui consiste à fournir des services sociaux, culturels et éducatifs. Par conséquent, la Ville utilisera les fonds qu'elle jugera nécessaires et appropriés pour assurer le déroulement adéquat du programme de villes sœurs;
- B. La Ville du Grand Sudbury procurera le soutien nécessaire en matière de personnel, afin d'établir et de maintenir une communication avec ses villes sœurs;
- C. À la discrétion du Maire de la Ville du Grand Sudbury, celle-ci pourra faire appel à la participation de simples citoyens et d'organismes privés pour la mise en oeuvre de cette politique;
- D. Le financement que fournira la Ville relativement à une ville sœur se limitera aux activités à caractère public. Les activités publiques financées pourront comprendre ce qui suit :
 - (1) Les déplacements de fonctionnaires de la Ville ou de leurs délégués, lorsque de tels déplacements sont nécessaires pour établir ou maintenir une affiliation avec une ville sœur;

PARTIE II – ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

MOTIONS (suite)

R-5 Présentée par le conseiller Petryna (suite)

(2) Des activités appropriées pour accueillir les fonctionnaires ou leurs délégués, lorsqu'ils visitent la Ville du Grand Sudbury, dans le cadre d'affaires officielles avec une ville sœur;

(3) L'échange d'informations et de matériel à l'appui des objectifs qui consistent à procurer des services sociaux, culturels et éducatifs ou des avantages économiques au public; et

(4) L'échange de ressources techniques et de personnel, lorsqu'un tel échange correspond aux objectifs énoncés dans cette politique et qu'il est nécessaire pour établir ou maintenir l'affiliation avec une ville sœur;

- E. Tout financement destiné à l'usage de particuliers est interdit;
- F. Le Maire ou l'administrateur en chef à autoriser le don d'un bien de la ville, lorsqu'un tel don visera clairement à servir à un usage public tel qu'énoncé dans cette politique, à condition que le destinataire soit une entité publique; et
- G. Les cadeaux officiels reçus dans le cours des activités d'une ville sœur seront la propriété exclusive de la Ville du Grand Sudbury. La Ville tiendra un inventaire de tels cadeaux et tentera de les exposer dans des endroits accessibles au public.
- H. Tout financement requis pour la mise en oeuvre de cette politique sera considéré comme faisant partie du budget 2002 actuel.

ADDENDA

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE MOTIONS

SÉANCE À HUIS CLOS (Articles incomplets)

LEVÉE DE LA SÉANCE 22 H (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

***{UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS
22 H.}***

2001-06-22

**THOM M. MOWRY,
GREFFIER MUNICIPAL**

**GLORIA WARD
SECRÉTAIRE DU CONSEIL**